

Relevé de décisions

du conseil d'administration de la Fédération Châtaigneraie Limousine

Réunion du jeudi 02 février 2023

Le conseil d'administration s'est réuni le jeudi 02 février 2023 à 18h au centre culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne sous la présidence de M. Éric DUPONT, Président.

Membres titulaires

Représentants des communautés de communes (12)

M. René ARNAUD, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aix-sur-Vienne
Mme Céline BOYARD, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de La Meyze
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh
M. Emmanuel DEXET, Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant
M. Marc DITLECADET, Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Saint-Germain-les-Belles
M. Éric DUPONT, Conseiller communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix
M. Roland GARNICHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et adjoint au maire de Pageas
Mme Marie-Madeleine LORIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de Lagnac-le-Long
M. Serge MEYER, Vice-Président de la communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aix-sur-Vienne
M. Guy MONTET, Vice-Président de la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac
M. Philippe SUDRAT, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Coussac-Bonneval
Mme Sandra VIRANTIN, Conseillère communautaire à la communauté de communes du Val de Vienne et conseillère municipale à Saint-Priest-sous-Aix

Représentants du conseil de développement (4)

Mme Anne-Marie CAMPION
M. Jean-Luc CELERIER
M. Sébastien FISSOT
Mme Isabelle LAVAUD

Membres associés (1)

Mme Isabelle KIMMEL, Conseillère à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

Animateurs (3)

M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération Châtaigneraie Limousine
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération Châtaigneraie Limousine
M. Christophe LAMBERT, Chargé de mission à la Fédération Châtaigneraie Limousine

Personnes excusées

Mme Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Présidente du Parc naturel régional Périgord-Limousin, représentée par M. Sébastien FISSOT
M. Philippe BARRY, Président de la communauté de communes du Val de Vienne et maire de Saint-Priest-sous-Aix
Mme Florence BELAIR, Conseillère communautaire à la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et maire de Les Cars
M. Daniel BOISSERIE, Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Saint-Yrieix-la-Perche ; pouvoir à M. Philippe SUDRAT
M. Patrick DARY, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et conseiller municipal à Saint-Yrieix-la-Perche ; pouvoir à Mme Céline BOYARD
M. Christian DESROCHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Flavignac ; pouvoir à M. Emmanuel DEXET
M. Daniel FAUCHER, Président du conseil de développement ; pouvoir à M. Jean-Luc CELERIER
M. Éric FAUCHER, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Haute-Vienne
M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Vice-Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Nexon ; pouvoir à M. Roland GARNICHE
M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne
Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, Conseillère communautaire à la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Saint-Genest-sur-Roselle ; pouvoir à M. Guy MONTET
M. Pierre MASSY, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne
M. Stéphane NUQ, Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne
Mme Mélanie PLAZANET, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
Mme Josette SALESSE, Représentante du conseil de développement, pouvoir à Mme Anne-Marie CAMPION
M. Bertrand VENTEAU, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, représentée par Mme Isabelle KIMMEL, Conseillère

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Titulaires présents : 16 Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : Mme Céline BOYARD

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h10.

Le Président propose de modifier, de la manière suivante, l'ordre des points à aborder en raison d'une contrainte horaire pour l'un des salariés de la Châtaigneraie Limousine :

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2°) Modification de la liste des partenaires institutionnels au sein des membres associés de l'association
- 3°) Mobilité : contrat opérationnel de mobilité et Plateforme mobilité 87
- 4°) Situation économique de l'association et recomposition / réorganisation de l'équipe technique en 2023
- 5°) Financement 2023 de l'ingénierie
- 6°) Point sur le diagnostic territorial dédié à l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)
- 7°) Point sur les fonds européens
- 8°) Questions diverses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration approuvent la modification de l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le Président propose la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent Mme Céline BOYARD comme secrétaire de séance.

II. Modification de la liste des partenaires institutionnels au sein des membres associés de l'association

Le Président fait état des éléments suivants.

L'article 6 des statuts de la Fédération Châtaigneraie Limousine stipule que l'association se compose de membres actifs (voix délibérative) et de membres associés (pas de voix délibérative). Les membres associés regroupent des représentants des partenaires institutionnels, le maire (ou son représentant) de chaque commune du territoire ainsi que les membres du conseil de développement qui ne siègent pas au conseil d'administration.

Conformément à l'article 11 des statuts, la liste des partenaires institutionnels a été validée par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 09 mars 2017. Cette liste est la suivante :

- Préfet ou son (sa) représentant(e) ;
- Président de Région ou son (sa) représentant(e) ;
- Conseiller(-ère) régional(e), référent(e) territorial(e) ;
- Président du Département ou son (sa) représentant(e) ;
- Président du Parc naturel régional Périgord-Limousin ou son (sa) représentant(e) ;
- Présidents des Chambres consulaires départementales ou leurs représentants(tes) ;
- Directeur de la DDT (Direction Départementale des Territoires) ou son (sa) représentant(e).

Des personnes morales ou physiques peuvent être invitées en fonction des ordres du jour de chaque Conseil.

Compte tenu de la place donnée à l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) dans la nouvelle stratégie territoriale « Châtaigneraie Limousine 2030 » et dans les contractualisations territoriales (contrat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et fonds européens territorialisés 2021-2027), le Président propose d'ajouter le co-directeur (site de Limoges) ou son (sa) représentant(e) de la CRESS (Chambre Régionale de l'ESS) Nouvelle-Aquitaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent la modification proposée concernant la liste des partenaires institutionnels, au sein des membres associés de l'association.

III. Mobilité : contrat opérationnel de mobilité et Plateforme mobilité 87

1. Mise en œuvre du plan de mobilité 2022-2030 (hors Plateforme mobilité 87)

Le Président cède la parole à M. Christophe LAMBERT.

Contrats Opérationnels de Mobilité (COM)

M. Christophe LAMBERT explique le fonctionnement d'un contrat opérationnel de mobilité et indique que l'élaboration d'un tel contrat a été proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine aux élus de la Châtaigneraie Limousine le 10 octobre dernier. Il note ensuite qu'une demande de positionnement a été faite auprès de l'ensemble des quatre communautés de communes. Il ajoute que trois communautés de communes se

sont positionnées favorablement tandis que la communauté de communes du Val de Vienne n'a pas souhaité s'engager. Il mentionne que trois EPCI sur quatre étant partants, la Région Nouvelle-Aquitaine est favorable à l'élaboration des COM (un par EPCI volontaire), sur la base d'un diagnostic et d'une stratégie partagés à l'échelle du bassin de mobilité locale (la Châtaigneraie Limousine). Il indique que l'objectif visé est d'avoir un contrat opérationnel de mobilité opérationnel en 2024.

M. René ARNAUD indique que sur le principe, la communauté de communes du Val de Vienne est favorable à l'élaboration d'un contrat opérationnel de mobilité mais n'a pas de lisibilité financière suffisante pour s'engager dès à présent. Il note que la communauté de communes sera associée aux réflexions.

M. Christophe LAMBERT mentionne que le diagnostic, mené en 2021 dans le cadre de l'étude de mobilité, doit être actualisé.

Expérimentation d'une ligne de covoiturage dynamique dans le cadre du programme AcoTE

M. Christophe LAMBERT évoque le programme AcoTE, financé par des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et porté par un groupement de trois acteurs (deux entreprises – CertiNergy & Solutions, La Roue Verte, une association d'élus locaux – l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays). Il indique que ce programme permet d'étudier et le cas échéant, d'expérimenter une ligne de covoiturage dédiée aux déplacements domicile-travail. Il ajoute qu'un positionnement a été demandé à chaque communauté de communes pour rejoindre le programme. Il mentionne que les communautés de communes Briance Sud Haute-Vienne et du Pays de Saint-Yrieix y étaient favorables tandis que les deux autres ne souhaitaient pas s'engager.

Il indique qu'une réunion de lancement du programme a eu lieu sur le territoire avec une participation importante des élus du territoire intercommunal Briance Sud Haute-Vienne et l'absence de conseillers communautaires du Pays de Saint-Yrieix. Il s'est donc rapproché de la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix qui n'a finalement plus souhaité s'engager dans le programme AcoTE.

M. Christophe LAMBERT indique que l'expérimentation à proprement parler de la ligne de covoiturage pourrait débuter en septembre 2023 sur le territoire intercommunal Briance Sud Haute-Vienne et permettra d'en voir le potentiel et les coûts. Il note que des coûts relatifs à cette ligne pourraient être assumés dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité et au travers du fonds vert.

En lien avec sa mission « mobilités », le Président propose que la Châtaigneraie Limousine soit signataire de la convention de mise en œuvre du programme AcoTE sur le territoire intercommunal Briance Sud Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration autorisent le Président à signer la convention de mise en œuvre du programme AcoTE sur la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne.

Mise en œuvre du schéma directeur vélo

M. Christophe LAMBERT évoque les actions menées autour de l'apprentissage du vélo ainsi que les diagnostics en roulant.

M. Philippe SUDRAT témoigne de l'intérêt d'un diagnostic en roulant.

2. Plateforme mobilité 87 : financement 2023 du service de location de véhicules de la Châtaigneraie Limousine

Le Président cède la parole à Mme Isabelle DUMAS.

Mme Isabelle DUMAS rappelle les principes de fonctionnement du service de location de véhicules de la Châtaigneraie Limousine, qui s'inscrit dans une plateforme départementale, la Plateforme mobilité 87.

Elle fait le point sur le parc de véhicules. La Fédération Châtaigneraie Limousine est propriétaire de vingt scooters (un scooter sera prochainement sorti du parc en raison de sa vétusté) et loue trois voitures en contrat de location longue durée (la voiture de services de l'ex-chargée de mission « Territoire d'industrie » a été réaffectée sur le service). Elle ajoute que de nouveaux contrats de location longue durée (avec entretien compris) entreront prochainement en vigueur avec une hausse sensible de tarifs, malgré une mise en concurrence. Elle indique que la voiture électrique sans permis, commandée en septembre dernier, devrait être livrée au second trimestre 2023 (délai de 32 semaines à la commande). Elle souligne qu'au second semestre 2022, les demandes de location de voitures ont été en nette augmentation.

Pour le stockage et l'entretien des scooters, elle fait état de nouveaux partenariats avec le garage Dussoulier (Nexon) et la quincaillerie (Saint-Priest-sous-Aixe). Elle ajoute que ces professionnels rejoignent trois garages déjà partenaires : garage Mortessagne (Ladignac-le-Long), garage Moto'Perf" (Saint-Junien) et garage Meteore Moto (Rochechouart). Elle note qu'à ce jour, le service ne trouve pas de professionnel partenaire sur le territoire intercommunal Briance Sud Haute-Vienne.

Les élus intercommunaux Briance Sud Haute-Vienne suggèrent de contacter M. LEROUX de la société LP Motoculture ainsi que le garage de Vicq-sur-Breuilh.

Pour conclure, Mme Isabelle DUMAS indique qu'une réunion de présentation des nouveaux fonds européens FSE + a eu lieu la semaine précédente. Elle mentionne être encore en attente d'éléments pour bâtir le plan de financement du service de location pour l'année 2023.

IV. Situation économique de l'association et recomposition / réorganisation de l'équipe technique en 2023

1. Décisions sur la recomposition / réorganisation de l'équipe technique en 2023

Le Président fait état des éléments suivants.

Lors de sa réunion du 26 octobre 2021, le Bureau de la Châtaigneraie Limousine a validé qu'une modification de l'équipe technique et son organisation ne serait opérée qu'une fois clarifiés les contenus et conditions des futures contractualisations. Compte tenu de la fin du modèle économique de l'association et en l'absence de hausse de cotisations intercommunales, le budget prévisionnel 2022 de la Châtaigneraie Limousine présentait un déficit d'environ 65 000 €, compensé par une reprise sur réserves. En 2023, un nouveau prélèvement conséquent sur les réserves pourrait fragiliser la trésorerie de la Châtaigneraie Limousine, de manière durable.

Une discussion autour du projet associatif de la Châtaigneraie Limousine et des moyens financiers que les communautés de communes allouent à la Châtaigneraie Limousine a eu lieu lors du Bureau du 1er septembre dernier.

Lors de cette réunion, des simulations budgétaires pour l'année 2023 et les données cadre suivantes ont été exposées :

- pour les fonds européens territorialisés 2021-2027, baisse du temps d'animation – gestion (1,6 ETP contre 2,1 ETP aujourd'hui sur le programme Leader) du fait de l'enveloppe réduite de fonds ;
- souhait exprimé par les communautés de communes et lors de la révision de la stratégie de territoire de poursuivre une animation sur les thématiques suivantes : « Inclusion et accessibilisation pour tous des offres de services », « Economie sociale et solidaire (ESS) et innovation sociale », « Mobilités ». Ces animations thématiques sont ainsi prévues dans la contractualisation régionale et dans la candidature aux futurs fonds européens territorialisés 2021-2027. La question du curseur se pose quant au temps d'animation attendu sur chacune de ces animations, sachant que l'enveloppe réduite de fonds européens territorialisés 2021-2027 ne permettra peut-être pas le financement du niveau d'animation souhaité dans la durée ;
- financement régional de l'ingénierie sur un maximum de 2,5 ETP en 2023. Outre le soutien au poste de chef de projet « Cohésion territoriale » (0,5 ETP), l'aide à l'ingénierie concernerait les animations thématiques « Inclusion et accessibilisation pour tous des offres de services », « Economie sociale et solidaire (ESS) », « Mobilités » pour 2 ETP. Le taux d'intervention est en baisse par rapport à la précédente contractualisation (40% contre 50%) ;
- importance d'associer un budget « actions » aux animations thématiques pour leur appropriation et une mobilisation collective autour de ces thématiques ;
- souhait exprimé par les communautés de communes d'abandonner les missions « attractivité de l'emploi » et « revitalisation des centres-bourgs ». Ces animations thématiques ne sont ainsi prévues ni dans la contractualisation régionale, ni dans la candidature aux futurs fonds européens territorialisés 2021-2027 ;
- poursuite ou non du service de location solidaire dans le cadre de la plateforme départementale « Plateforme mobilité 87 ». Le territoire des 2 communautés de communes sortantes concentre plus de la moitié des bénéficiaires du service. Pour autant, d'une part, une réflexion est en cours pour élargir et développer les services proposés et d'autre part, le budget prévisionnel revu de cette action pour 2022 n'appelle pas d'autofinancement ;
- demande formulée par Christophe LAMBERT, salarié de l'association, pour réduire son temps de travail à 80% (aux 1er et 4ème trimestres 2023) et bénéficier d'un congé sans solde pendant 6 mois (aux 2ème et 3ème trimestres 2023).

En l'absence de hausse de cotisations intercommunales, à effectif salarié constant (7 personnes en CDI), avec un budget « actions » a minima et en l'absence de stagiaires, le déficit budgétaire de l'association pour l'année 2023 était estimé à environ 54 000 €.

Vu la situation économique de l'association suite au départ au 1er janvier 2022 de 2 de ses 6 communautés de communes adhérentes et dans une perspective de sauvegarde de l'association,

Vu les éléments évoqués ci-avant,

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 8 voix pour et 1 voix contre, les membres du Bureau :

- ont décidé du licenciement pour motif économique d'une personne au sein des chargés de mission. Un conseil juridique serait sollicité auprès de Maître DOUDET pour vérifier d'une part, la validité du motif économique du licenciement et d'autre part, valider les critères pour établir l'ordre des licenciements ;
- ont accepté la demande du salarié Christophe LAMBERT pour bénéficier d'un temps partiel (80%) sur 6 mois et d'un congé sans solde pendant 6 mois pour l'année 2023 ;
- ont validé que la présente décision de licenciement s'accompagnerait d'une réflexion, au sein de chaque communauté de communes, pour une augmentation de 10% de la cotisation annuelle à la Châtaigneraie Limousine en 2023, ce qui représenterait + 1 554 € pour la communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne, + 2 224 € pour la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, + 2 052 € pour la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et + 2 756 € pour la communauté de communes du Val de Vienne.

En application de cette décision, un conseil a été sollicité auprès de Maître DOUDET, avocat en droit social, qui a accompagné la Fédération Châtaigneraie Limousine dans la mise en œuvre d'une procédure de licenciement pour motif économique.

Après application des critères légaux d'ordre des licenciements, le poste de travail de Catherine LYRAUD a été supprimé avec une suppression de la majeure partie de ses tâches et une redistribution du reste sur ses collègues. Le licenciement a été notifié à la salariée le

07 décembre dernier. Cette salariée ne fait plus partie des effectifs de l'association depuis le 20 décembre 2022 puisqu'elle a accepté un CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle), dispositif visant à favoriser sa reconversion et lui ouvrant des mesures d'accompagnement ainsi qu'une indemnité spécifique.

Dans le même temps, le salarié Christophe LAMBERT est revenu sur sa demande de travail à temps partiel et a modifié les modalités de prise d'un congé sans solde d'une durée de 6 mois (2 périodes d'absence et non une seule en continu sur 6 mois).

De plus, les salariés bénéficiaient jusqu'alors de deux jours de congés dits « du Président » accordés annuellement. Ces jours sont supprimés à compter de l'exercice 2023.

Concernant les recettes de l'association, un courrier daté du 26 octobre 2022 a été adressé aux communautés de communes pour leur demander de se positionner sur une augmentation de 10% de leurs cotisations à la Fédération Châtaigneraie Limousine pour l'exercice 2023. En effet, un retour vers l'équilibre budgétaire était envisagé grâce à 3 leviers : licenciement d'une personne pour motif économique, abandon de certaines missions et augmentation des cotisations intercommunales. Deux communautés de communes ont accepté cette augmentation et deux autres y ont répondu par la négative.

En l'absence de hausse de cotisations intercommunales, une première projection budgétaire sur l'exercice 2023 fait apparaître un déficit d'environ 15 000 € qui serait compensé par une reprise sur réserves.

Ces éléments de contexte étant posés, le Président exprime sa déception sur le fait que la hausse de cotisations de 10% n'ait pas été validée par l'ensemble des communautés de communes. Il indique qu'il lui a été difficile de procéder à un licenciement économique.

Mme Christine DE NEUVILLE est surprise qu'une augmentation moyenne de 2 000 € de cotisations n'ait pas été acceptée par certaines communautés de communes.

M. Marc DITLECADET indique qu'il a été difficile d'en arriver à un licenciement économique. Il exprime sa surprise quant au fait que deux communautés de communes n'aient pas validé la proposition d'augmentation de cotisations. Pour lui, si nous souhaitons que la Châtaigneraie Limousine continue son accompagnement de projets, il est nécessaire de lui en donner les moyens. Il espère que les deux communautés de communes reviendront sur leurs positions.

Le Président note qu'il ne souhaite pas un régime de cotisations différencié entre les communautés de communes.

M. Emmanuel DEXET indique qu'il s'agit d'une question de principe au vu du contexte financier extrêmement serré de la collectivité et non d'une question de montant demandé. Il rappelle que la communauté de communes a développé une ingénierie (une quarantaine de personnes) et souhaite stabiliser son budget 2023 à l'identique de 2022. Il note qu'il ne remet pas en cause les actions de la Châtaigneraie Limousine. Pour autant, de son point de vue, il convient de regarder le nombre de postes financés au sein de l'association et d'en tenir compte.

M. René ARNAUD indique que la même analyse a été faite en Val de Vienne quant au contexte financier.

Mme Christine DE NEUVILLE observe que les collectivités retirent beaucoup de l'action de la Châtaigneraie Limousine par rapport à ce qu'elle leur coûte. Pour elle, la décision des deux communautés de communes de ne pas valider l'augmentation de cotisations remet en cause la volonté de faire territoire au sein de la Châtaigneraie Limousine.

Le Président fait état de la difficulté de la situation pour les salariés. Il regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de soutien moral et financier.

Mme Anne-Marie CAMPION constate que compte tenu de la situation, l'association va être prise en étranglement.

M. René ARNAUD indique qu'il ne pensait pas que le Président ressentirait les choses comme un manque de soutien. Il ajoute que si l'association venait à opérer en mode dégradé pour la réalisation de ses missions, la communauté de communes du Val de Vienne se réinterrogerait sur sa position.

Le Président observe que l'action de la Châtaigneraie Limousine se dirige majoritairement vers les communes et de fait, est peut-être moins lisible pour les communautés de communes. Il souligne également l'importance des financements ramenés sur le territoire, au regard du montant des cotisations intercommunales annuelles. Il insiste sur l'expertise de l'équipe technique qui a permis de bénéficier de plusieurs abondements consécutifs sur notre programme européen actuel Leader. Il met en avant que tous les territoires n'ont pas bénéficié de telles rallonges financières. Enfin, il rappelle que les 10% d'augmentation sollicités couvrent à peine l'inflation sur 2 ans.

2. Incidences de ces décisions

Le Président cède la parole à Mme Isabelle DUMAS pour l'organisation de l'équipe. Celle-ci évoque les missions qui seront conduites par chaque membre de l'équipe en 2023 et les évolutions par rapport à l'année précédente 2022 :

- Mme Isabelle DUMAS – Directrice : chef de projet « Cohésion territoriale » à 0,5 ETP et chargée de mission « ESS » à 0,5 ETP ;
- M. Jérôme CHINN – Directeur-adjoint : coordinateur de l'actuel programme européen Leader à 0,3 ETP et coordonnateur du nouveau programme européen territorialisée à 0,7 ETP ;

- Mme Emmanuelle BONNET : chargée de mission « Inclusion et accessibilisation pour tous des offres de services » à 0,5 ETP et animatrice du nouveau programme européen territorialisé à 0,5 ETP ;
- Mme Séverine DUMAS : gestionnaire de l'actuel programme européen Leader à 0,9 ETP et gestionnaire du nouveau programme européen territorialisé à 0,1 ETP ;
- M. Christophe LAMBERT : chargé de mission « Mobilités » à 0,5 ETP (1 ETP sur 6 mois) ;
- Mme Nathalie MARTINS-LOPES – Assistante administrative : gestionnaire du service de location de véhicules à 0,7 ETP et gestionnaire administrative et financière de la structure à 0,3 ETP.

V. Financement 2023 de l'ingénierie

Le Président cède la parole à Mme Isabelle DUMAS. Cette dernière fait état des éléments suivants.

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, la Région Nouvelle-Aquitaine apporte un soutien financier à l'ingénierie des territoires de projets. Elle peut ainsi financer une ingénierie dite de cohésion territoriale à hauteur de 0,5 ETP et une ingénierie thématique (de 0,5 à 1 ETP par poste) à hauteur de 2 ETP maximum par contrat. Elle peut également apporter un financement sur l'animation du programme européen (sur l'équivalent d'1 ETP).

Dans le cadre de son contrat de développement et de transitions 2023-2025 avec la Région, pour l'année 2023, la Châtaigneraie Limousine souhaite solliciter un financement régional sur les postes suivants :

- chef de projet « Cohésion territoriale », poste occupé en interne par Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chargée de mission « Economie Sociale et Solidaire (ESS) », poste occupé en interne par Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chargée de mission « Inclusion et accessibilisation pour tous aux offres de services », poste occupé en interne par Emmanuelle BONNET (0,5 ETP) ;
- chargé de mission « Mobilités », poste occupé en interne par Christophe LAMBERT (1 ETP sur 6 mois soit 0,5 ETP à l'année) ;
- animation du programme européen (sur l'équivalent d'1 ETP).

Poste de chef de projet « Cohésion territoriale » (0,5 ETP)

Le chef de projet « Cohésion territoriale » assure les missions suivantes :

- coordination et pilotage technique autour de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi/évaluation, la révision du projet de territoire et des contractualisations territoriales (concertation des acteurs locaux et partenaires, animation de groupes de travail, ...)
- suivi administratif et financier des outils spécifiques de mise en œuvre du projet de territoire, en particulier la contractualisation avec la Région ;
- appui technique aux porteurs de projet, montage de dossiers de demande de financement dans le cadre de la mise en œuvre d'outils spécifiques, en particulier la contractualisation avec la Région ;
- interface d'une part, avec les acteurs locaux et partenaires, en particulier les communautés de communes et d'autre part, avec les partenaires institutionnels, en particulier la Région ;
- animation du conseil de développement et accompagnement de ses travaux, en lien avec le projet de territoire ;
- coordination globale des actions menées, en lien avec le projet de territoire ;
- veille sur les dispositifs et actions de développement local en lien avec le projet de territoire.

Pour l'année 2023, il interviendra prioritairement sur 3 domaines / sujets : configuration de l'équipe et modèle économique de l'association suite à la recomposition territoriale intervenue au 1^{er} janvier 2022, animation de la nouvelle stratégie territoriale et de sa mise en œuvre (nouvelle contractualisation avec la Région et suivi du démarrage du nouveau programme de fonds européens), communication.

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2023 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	33 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	10 000 €	30,3
		Autofinancement	23 000 €	69,7
TOTAL	33 000 €	TOTAL	33 000 €	100,0

* La Région intervient à 40% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 €.

Poste de chargée de mission « ESS » (0,5 ETP)

Sachant que l'ESS et l'innovation sociale constituaient une thématique prioritaire dans la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de territoire, la Châtaigneraie Limousine a souhaité se doter d'un diagnostic territorial ESS pour établir un plan d'actions pluriannuel partagé de soutien à l'ESS. Pour cela, elle a conclu un partenariat avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine et a débuté ce travail en octobre dernier. Un comité de pilotage de lancement de la démarche de diagnostic s'est ainsi tenu le 29 novembre dernier.

L'une des premières missions de la chargée de mission ESS sera de conduire ce diagnostic territorial, en lien étroit avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine. Elle aura ainsi pour rôles :

- d'animer le comité de pilotage constitué pour l'élaboration de ce diagnostic et d'en garantir le portage politique en ayant notamment des contacts étroits et réguliers avec les communautés de communes ;
- de rencontrer individuellement des structures ESS (prise de rendez-vous et entretiens) et de solliciter celles qui ne pourraient pas être vues (questionnaire en ligne) ainsi que d'organiser des temps collectifs avec les structures ESS ;
- d'apporter sa connaissance du territoire et des problématiques tout au long de la démarche.

Ce diagnostic devrait s'achever en juin – juillet 2023. Les principaux résultats de ce travail seraient présentés lors de l'Assemblée générale annuelle de la Châtaigneraie Limousine afin de les partager avec le plus grand nombre et d'en profiter pour sensibiliser les acteurs locaux à l'ESS et l'innovation sociale.

Le comité de pilotage constitué pour le diagnostic territorial sera maintenu et si besoin élargi. Il suivra la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel.

En attendant ce plan d'actions, en articulation avec les structures accompagnatrices et de financement, la chargée de mission ESS assurera les missions suivantes :

- apporter un appui technique aux porteurs de projets. Cet appui pourra couvrir différents aspects suivant que le projet intègre ou non l'incubateur départemental ESS (*exemples : fourniture de données locales pour faciliter l'ancrage territorial des projets, aide au positionnement par rapport au contexte territorial et à l'environnement concurrentiel...*) ;
- accompagner les collectivités partenaires de projets ESS (*exemple : aide à la recherche de financements et au montage de dossiers de demande de subventions dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'accueil d'un projet ESS...*) ;
- diriger les porteurs de projets ESS vers un soutien financier dans le cadre du programme de fonds européens territorialisés 2021-2027 ;
- proposer des temps de rencontres entre porteurs de projets sur le territoire (*exemple : avec l'appui de la CRESS, organisation d'un ESSPRESSO pour rassembler des participants issus de l'ESS ou désireux de collaborer avec des entreprises de l'ESS*) ;
- sensibiliser les élus et partenaires au développement de l'économie sociale et solidaire : vulgariser l'ESS et valoriser les projets du territoire (*exemple : rédaction d'un article sur l'ESS dans chaque newsletter de la Châtaigneraie Limousine*).

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2023 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	33 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	10 000 €	30,3
		Europe (FEDER territorialisé)**	16 400 €	49,7
		Autofinancement	6 600 €	20,0
TOTAL	33 000 €	TOTAL	33 000 €	100,0

* La Région intervient à 40% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 €.

** Sous réserve de la mise en place du nouveau programme de fonds européens 2021-2027 et des conditions liées à la fiche action concernée

Poste de chargée de mission « Inclusion et accessibilisation pour tous des offres de services » (0,5 ETP)

Dans la stratégie territoriale « Châtaigneraie Limousine 2030 », le sujet de l'accessibilisation à tous de l'offre d'activités et de services au public est naturellement ressorti comme un enjeu de cohésion sociale et d'attractivité du territoire s'appuyant sur le diagnostic territorial ainsi que le bilan des actions d'inclusion du handicap dans l'offre de tourisme et des loisirs conduites depuis plus de 10 ans.

Ainsi plusieurs éléments contextuels ont conduit à retenir le déploiement de l'inclusion et de l'accessibilisation des offres de services à tous comme une des démarches territoriales prioritaires en Châtaigneraie Limousine (au même titre que la mobilité et l'ESS) dans le cadre de la nouvelle contractualisation avec la Région et du nouveau programme de fonds européens territorialisés 2021-2027 :

- le constat que l'accessibilisation universelle couplée aux solutions de mobilité sont des enjeux incontournables de qualité de vie et d'habitabilité du territoire pour les habitants (des jeunes au plus âgés) comme les usagers. Ces enjeux s'expriment pour l'ensemble des activités de services au public, que ce soit à travers l'action culturelle ou sportive, les loisirs, l'action touristique et toute autre action répondant aux attentes des publics dans le cadre de la vie quotidienne (aménagement, cadre de vie, santé, bien être) ;
- les résultats significatifs de la démarche du tourisme accessible ont permis à ce jour de sensibiliser au handicap et à l'accessibilité près d'une soixantaine d'acteurs professionnels réunis dans le champ des activités de tourisme, de la culture, des sports de nature et des loisirs
(5 actions de formation, une soixantaine de personnes formées, une soixantaine d'offres accessibles référencées, une cinquantaine d'offres rendues accessibles au public en situation de handicap dont une part non négligeable soutenue par Leader et/ou la Région, également des retours visibles de ces clientèles sur plusieurs lieux de visites et d'activités...)
- une double reconnaissance nationale (ANPP, Leader France) d'une démarche territoriale différenciante vectrice d'économie locale et d'une dynamique d'acteurs avérée ;
- l'ambition des acteurs locaux de porter l'accessibilité universelle au-delà du champ du tourisme et des loisirs, pour tendre vers un territoire dit accessible et inclusif.

En 2023, une mission d'ingénierie est proposée pour le déploiement de la démarche d'accessibilisation à hauteur de 0.5 ETP. Elle aura pour objectifs :

- d'impulser, de faire préciser dans le cadre d'une réflexion concertée les objectifs opérationnels de la démarche calés sur la durée de mise en œuvre de la stratégie du territoire (2023-2030) ;
- définir les contours ou les priorités de déploiement de la démarche. Compte-tenu d'un élargissement de l'accessibilisation aux offres de services, il sera nécessaire de définir les champs thématiques prioritaires car il ne sera pas possible d'agir sur tout ;
- d'organiser et d'animer un nouveau comité de pilotage ;
- de mettre en place un ou plusieurs comités techniques ou de travail pour l'élaboration du premier plan d'actions ;
- de coordonner acteurs et partenaires dans un objectif de transversalité et de diffusion de la réflexion et de l'action ;
- de s'appuyer sur les réseaux d'acteurs et les moyens techniques et financiers existants par secteur de service ou par territoires communautaires pour rendre la démarche plus efficiente, en fonction des actions qui auront été définies.

Le suivi-animation de cette démarche pour cette première année de mise en route reposera sur les missions suivantes :

- animer un groupe de travail ayant pour objet de proposer le cadre de la réflexion (calendrier, objectifs, publics cibles, partenaires, champs thématiques d'action et caractère opérationnel) ;
- faire aboutir la stratégie opérationnelle avec la définition d'un plan d'actions pluriannuel (2023-2027) qui sera soumis à discussion et validation du comité de pilotage ;
- constituer, réunir et animer le comité de pilotage ;
- chiffrer et mettre en œuvre la ou les premières actions collectives sous maîtrise d'ouvrage Châtaigneraie ou accompagner les actions concertées d'autres acteurs identifiés du territoire. Les actions même si elles peuvent prendre plusieurs formes pourraient porter sur la sensibilisation et/ou la formation, la qualification d'activités et de services, la communication interne et entre acteurs du territoire.

Compte-tenu de la diversité des champs d'accessibilisation à investir (tourisme, culture, sport, loisirs...), la salariée rencontrera individuellement les acteurs clés ou incontournables (prise de rendez-vous, entretiens) dans le but de recueillir les besoins et le potentiel d'action, pouvant à la fois alimenter la stratégie d'action et la mise en place de réseaux, d'apporter son expérience, son expertise et sa connaissance du territoire.

De façon concomitante et dans l'attente du plan d'actions, elle aura également pour missions :

- d'achever sur le premier trimestre la mise en œuvre du module de formation démarré en 2022 (comment adapter sa prestation d'accueil et de médiation au public autiste) à destination des professionnels exerçant dans des structures culturelles, sportives, de tourisme et de loisirs ;
- d'accompagner les initiatives privées ou publiques, qui chercheront par des moyens divers : humains, physiques, matériels et numériques, par des investissements adaptés, à apporter les solutions d'inclusion ou d'accessibilisation aux offres de service (appui à la recherche de consultants, partenaires, fournisseurs, réseaux, recherche de financements...);
- de diriger les porteurs de projets vers un soutien financier dans le cadre du DLAL (programme des fonds européens territorialisés) ;
- de proposer ou coordonner des temps de rencontres entre acteurs et partenaires institutionnels pour favoriser la préparation d'actions concertées ou collectives à inscrire au plan d'actions.

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2023 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	35 600 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	10 000 €	28,1
		Europe (FEADER territorialisé)**	18 480 €	51,9
		Autofinancement	7 120 €	20,0
TOTAL	35 600 €	TOTAL	35 600 €	100,0

* La Région intervient à 40% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 €.

** Sous réserve de la mise en place du nouveau programme de fonds européens 2021-2027 et des conditions liées à la fiche action concernée

Poste de chargée de mission « Mobilités » (1 ETP sur 6 mois soit 0,5 ETP à l'année)

Sur les années 2019-2021, la Châtaigneraie Limousine a réalisé un schéma directeur vélo et une étude globale « mobilité » qui se traduisent par un plan d'actions pour la période 2022-2030. La thématique des mobilités constitue donc pour la Châtaigneraie Limousine un chantier clé du contrat de développement et de transitions 2023-2025 et de la candidature DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux) pour les fonds européens.

Pour mettre en œuvre son plan d'actions, la Châtaigneraie Limousine a affecté un chargé de développement à mi-temps en 2022. Ce mi-temps a été cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, avec en particulier comme objectif de co-élaborer un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM).

La Châtaigneraie Limousine n'a finalement pas été retenue en 2022 pour faire partie des 4 territoires pilotes pour cette démarche. Néanmoins, elle figurera dans le lot des territoires retenus pour 2023.

Pour autant, elle aura avancé sur d'autres chantiers en 2022 avec (liste non exhaustive) :

- une priorisation des actions sur 4 thématiques : le ferroviaire, le covoiturage domicile-travail, la mobilité des entreprises, la mise en œuvre du schéma directeur vélo ;
- une participation active aux travaux pilotés par Nouvelle Aquitaine Mobilités (NAM) (schéma multimodal) et la Région Nouvelle-Aquitaine (Optim'TER) ;
- un travail d'enquête sur la mobilité des salariés des entreprises du secteur Briance Sud Haute-Vienne ;
- des discussions avec les communautés de communes (CC) et la Roue Verte pour entrer dans le programme AcoTE (covoiturage dynamique) : 2 CC y participeront en 2023 ;
- des discussions avec les communautés de communes (CC) et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la co-élaboration d'un COM en 2023 : 3 CC sont volontaires dès 2023 (la 4ème souhaitant se donner un peu plus de temps) ;
- la réalisation de diagnostics en roulant sur 2 communes et la finalisation de la boucle d'itinérance Ouest Haute-Vienne (schéma vélo)...

Enfin, le contexte de 2023 sera marqué par la prise d'un congé sans solde de 6 mois par l'animateur en charge de la mobilité. Compte-tenu du contexte budgétaire difficile, il ne sera pas remplacé pendant son absence. Cependant, le chef de projet « Cohésion territoriale » sera mobilisé pour assurer si besoin la continuité des actions.

Dans ce contexte, le chargé de mission mobilité assurera en 2023 les missions suivantes :

• **La coordination et l'animation globale de la démarche, en lien avec un élu référent**

- Mobilisation (individuelle et collective) des acteurs du territoire et des partenaires
- Mise en place d'outils collaboratifs
- Préparation, animation et suivi du comité technique (COTECH) et du comité de pilotage (COFIL) de la démarche et le cas échéant de groupes spécifiques de réflexion ou d'action

• **La mise en œuvre du plan d'actions 2022-2030, en particulier**

- Co-élaboration du COM sur 3 CC
- Etude et le cas échéant, expérimentation de lignes de covoiturage sur 2 CC
- Accompagnement du club d'entreprises Briance Sud Haute-Vienne sur des solutions de mobilité pour leurs salariés
- Mise en œuvre du schéma directeur vélo, avec en particulier : suivi des diagnostics en roulant réalisés (5 communes) et réalisation de 2-3 nouveaux diagnostics, suivi des actions d'apprentissage du vélo (public jeune) et lancement d'une action expérimentale de remise en selle en direction des adultes...

• **La communication interne / externe (y compris le cas échéant, la production de contenus audiovisuels)**

• **L'accompagnement des porteurs de projet (hors montage du dossier pour les fonds européens territorialisés)**

• **L'observation, la veille et la production de connaissances**

- Suivi des travaux de la Région et du NAM
- Suivi de l'expérimentation de l'Extrême Défi (véhicules intermédiaires à assistance électrique).

Le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2023 est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	34 600 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	10 000 €	28,9
		Europe (FEADER territorialisé)**	17 680 €	51,1
		Autofinancement	6 920 €	20,0
TOTAL	34 600 €	TOTAL	34 600 €	100,0

* La Région intervient à 40% d'une dépense éligible plafonnée à 25 000 €.

** Sous réserve de la mise en place du nouveau programme de fonds européens 2021-2027 et des conditions liées à la fiche action concernée

Animation du programme européen

Une aide régionale de 10 000 € peut être sollicitée pour l'animation du programme européen, sur l'équivalent d'1 ETP.

Mme Céline BOYARD souligne qu'il est enrichissant de participer à des projets de coopération. Elle indique qu'au bilan final du projet de coopération Leader « Fenêtres sur bourg », les participants souhaitaient s'engager sur une nouvelle coopération.

M. Jérôme CHINN mentionne qu'un volet « coopération » est présent dans tout programme européen local. Pour autant, il observe que pour notre futur programme, l'enveloppe dédiée à la coopération est proportionnée à notre enveloppe globale et que de ce fait, la Châtaigneraie Limousine ne pourra vraisemblablement mener qu'un seul projet, sur une thématique qui reste à définir. Il ajoute que la revitalisation des centres-bourgs ne figure plus comme thématique prioritaire dans le nouveau programme européen territorialisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le Président à confirmer la sollicitation des subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la politique contractuelle territoriale,
- approuvent les plans de financement prévisionnels des postes présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

VI. Point sur le diagnostic territorial dédié à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Le Président cède la parole à Mme Isabelle DUMAS. Celle-ci fait état des éléments suivants.

En lien avec sa nouvelle stratégie territoriale 2030 et sa candidature aux fonds européens territorialisés, la Châtaigneraie Limousine a souhaité se doter d'un diagnostic territorial « ESS ». Celui-ci poursuit les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance des acteurs et actrices et dynamiques de l'ESS ;
- identifier les enjeux spécifiques à l'ESS, en lien avec le projet de territoire ;
- se doter d'un plan d'actions pluriannuel partagé de soutien à l'ESS (stratégie et proposition d'outils en articulation avec les politiques régionales et nationales).

Afin d'établir cette feuille de route, la Châtaigneraie Limousine a sollicité la CRESS Nouvelle-Aquitaine.

Par délibération du 1^{er} septembre 2022, à l'unanimité, les membres du Bureau ont approuvé ce projet et son plan de financement. Suite à la consultation écrite du 14 décembre 2022, les membres du Conseil d'administration ont adopté à l'unanimité une modification du plan de financement.

Un comité de pilotage de lancement du diagnostic s'est tenu le 29 novembre dernier en présence de représentants des 4 communautés de communes de la Châtaigneraie Limousine, de représentants de la CRESS Nouvelle-Aquitaine ainsi que de partenaires techniques et financiers (Région, association « Peuples des villes »). Un comité de pilotage intermédiaire est prévu le 23 mars 2023.

D'ici là, des entretiens individuels (a minima entre 10 et 15) sont prévus avec des structures ESS pour passer en revue leurs activités / leur fonctionnement, leur projection à court / moyen / long termes, leur lien au territoire et leurs attentes / besoins par rapport à un plan d'actions ESS. Des questionnaires en lignes seront proposés aux structures qui ne pourront pas être rencontrées. Un temps de travail collectif avec les acteurs de l'ESS sera également mis en place pour leur présenter ce qu'il est ressorti des entretiens / questionnaires et voir ensemble les enjeux spécifiques à l'ESS.

L'objectif est de terminer le diagnostic à la fin du 1^{er} semestre 2023 pour le présenter lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Châtaigneraie Limousine.

VII. Point sur les fonds européens

Le Président donne la parole à M. Jérôme CHINN. Ce dernier fait état des éléments suivants.

1. Programme en cours

Le programme Leader Châtaigneraie Limousine se rapproche du terme concernant la programmation d'opérations. Les derniers dossiers, au nombre de treize (montage en cours), doivent être envoyés au service Europe de la Région pour validation de l'instruction avant fin avril 2023.

Compte-tenu des nombreuses sollicitations reçues, le GAL a demandé et obtenu courant novembre 2022 un abondement de son enveloppe de crédits à hauteur de 317 000 €.

L'enveloppe globale de crédits destinée au financement des opérations s'élève donc désormais à 3 393 398 €, soit 45% de plus que l'enveloppe initiale accordée en début de programme.

ACTIONS	Enveloppe en vigueur	Crédits affectés	%	Crédits versés	%	nb dossiers	moyenne dépenses	moyenne FEADER	Solde enveloppe
Action 1 Revitaliser les centres-bourgs	284 293,84	221 691,15	77,98%	145 269,58	51,10%	9	36 875,24	24 632,35	62 602,69
Action 2 Développer de nouvelles offres de mobilité et de services de proximité	307 086,21	192 017,01	62,53%	164 421,00	53,54%	9	56 154,07	21 335,22	115 069,20
Action 3 Maintenir et renforcer l'économie locale	460 275,48	343 450,72	74,62%	40 713,96	8,85%	11	71 991,34	31 222,79	116 824,76
Action 4 Accélérer la transition numérique	529 462,00	529 461,45	100,00%	529 461,45	100,00%	1	661 826,82	529 461,45	0,55
Action 5 Qualifier et valoriser l'offre culturelle et patrimoniale	681 795,75	533 907,92	78,31%	159 017,40	23,32%	16	55 476,05	33 369,25	147 887,83
Action 6 Dynamiser et structurer les espaces organisés de loisirs et sports de nature	682 204,92	562 639,63	82,47%	404 604,99	59,31%	18	66 742,07	31 257,76	119 565,29
Action 7 Construire un territoire accessible pour tous	448 279,80	424 123,50	94,61%	268 868,60	59,98%	13	50 313,99	32 624,88	24 156,30
TOTAL	3 393 398,00	2 807 291,38	82,73%	1 712 356,98	50,46%	77	65 377,29	36 458,33	586 106,62

Si l'ensemble des demandes en cours se concrétisent au niveau financier attendu, cet abondement sera malgré tout insuffisant pour couvrir les besoins de financement de façon optimum. Aussi, le GAL a de nouveau sollicité le service Europe de la Région afin de bénéficier d'un abondement supplémentaire à hauteur de 70 000 €. En effet, des territoires n'ayant pas consommé la totalité de leur enveloppe seraient susceptibles de reverser des crédits sur la mesure Leader du Programme de Développement Régional.

Concernant l'achèvement de cette génération, les opérations programmées doivent être terminées avant juin 2024. Les demandes de paiement donneront lieu à une cinquantaine de dossiers à monter qui s'étaleront entre mai 2023 et décembre 2024.

Par ailleurs, le projet « La Ruelle », lieu hybride d'activités et de services à Ségur-le-Château, accompagné techniquement et financièrement par le programme européen Leader Châtaigneraie Limousine, a obtenu le prix du jury lors du congrès national des GAL le mois dernier, après avoir reçu le prix du meilleur projet en région Nouvelle-Aquitaine.

2. Programme 2021-2027

La candidature Châtaigneraie Limousine aux fonds européens territorialisés 2021-2027 a été sélectionnée le 07 novembre 2022 par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour rappel, le programme sera doté de 1,9 M € (fonds FEDER et FEADER) et repose sur 3 objectifs prioritaires :

- prendre appui sur les aménités du territoire comme force culturelle et levier d'un tourisme différenciant ;
- déployer les offres de services aux publics et encourager innovation et lien social ;
- accélérer les transitions écologiques.

Il s'agit désormais de préparer le conventionnement avec la Région (autorité de gestion des fonds européens) : finalisation des fiches action (détermination des dépenses éligibles, modalités financières d'intervention...), rédaction du règlement intérieur, établissement des critères de sélection des opérations, constitution et mise en place de l'instance de sélection et de pilotage (les demandes de désignation pour le collège public ont d'ores et déjà été expédiées).

Les objectifs visés sont une signature courant avril 2023 et une mise en œuvre opérationnelle avant l'été prochain.

Le Président remercie l'équipe Leader pour le travail de qualité mené. Il indique que pour le prochain programme européen local, un comité de pilotage (nouvelle dénomination du comité de programmation) va être mis en place. Il ajoute que dans ce cadre, des structures qui travaillent sur nos thématiques prioritaires seront sollicitées pour intégrer ce nouveau comité de pilotage.

VIII. Questions diverses

1. Signature du contrat de développement et de transitions 2023-2025 avec la Région

Le Président indique que le 13 avril prochain, Mme Laurence ROUEDE (en charge du développement et de l'équité des territoires et des contractualisations) se déplacera en Châtaigneraie Limousine pour mieux connaître le territoire, ses acteurs et ses projets. Il ajoute que l'accueil de cette journée est pressenti à Vicq-sur-Breuilh avec une visite adaptée du musée le matin et des témoignages de porteurs de projets l'après-midi. Il indique que les Présidents de communautés de communes et les élus référents thématiques de la Châtaigneraie Limousine sont conviés à cette journée.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 19h35.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.
Fait à Aix-sur-Vienne, le 08 février 2023.

Le Président,
M. Éric DUPONT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**FÉDÉRATION
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**
38 Avenue du Président WILSON
87700 Aix sur Vienne